

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 10 / N° 21 / 18 février 2025

Info-partenaires : un feuillet d'information qui s'adresse à toutes et tous!

La première édition de l'Info-partenaires, une infolettre qui regroupe différentes thématiques transversales, produite par la Direction des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD) du CISSS du Bas-Saint-Laurent, vient d'être publiée. Vous y trouverez notamment les événements à venir, les projets en cours ainsi

qu'une panoplie d'outils et de lectures pertinentes concernant une clientèle diversifiée.

Ce feuillet d'information sera diffusé quatre fois par année. Vous pouvez le consulter [en utilisant ce lien](#) et dans l'[onglet Publications](#) de la section intranet de la DPSMD.



Utilisation sécuritaire des stylos injecteurs pour l'administration des médicaments

La Direction des soins infirmiers, en collaboration avec la Direction médicale et des services professionnels, déploie une campagne de sensibilisation sur l'usage sécuritaire des stylos injecteurs lors de l'administration de médicaments aux usagères et usagers : « Le stylo injecteur, c'est comme la brosse à dents... ça ne se partage pas! ».

L'objectif de cette campagne est de rappeler au personnel que le partage des stylos injecteurs entre usagères et usagers est strictement interdit, même si l'aiguille est remplacée. Cette pratique comporte un risque de transmission d'agents pathogènes par le sang, tels que le VIH et l'hépatite.

Bonnes pratiques à adopter

Chaque stylo doit servir pour une seule cartouche et une seule patiente ou un seul patient. L'utilisation partagée est proscrite.

Même en changeant l'aiguille, l'utilisation d'un stylo injecteur pour plus d'une personne peut entraîner la transmission du VIH, de l'hépatite B ou C ou d'autres pathogènes en cas de reflux de liquide biologique dans la cartouche.

Pour l'insuline sous-cutanée, en dehors des heures d'ouverture de la pharmacie, une cartouche multidose au commun peut être utilisée exceptionnellement au même titre qu'une fiole, mais à condition d'être prélevée avec une seringue. Dès l'ouverture



de la pharmacie, les stylos préremplis identifiés à l'usagère ou à l'usager seront à favoriser. Comme l'enjeu de service des insulines hors des heures d'ouverture de la pharmacie (soir et nuit) a été identifié comme l'une des causes de cette pratique à risque, nous rappelons que les quantités d'insuline au commun ont été revues à la hausse.

Prévention des chutes

Les chutes et glissades constituent l'une des plus importantes causes d'accidents et de blessures survenant au travail dans le réseau de la santé et des services sociaux, notamment en saison hivernale. Pourtant, l'application

et le respect de mesures préventives simples peuvent permettre d'éviter ce type d'événement accidentel, dont les conséquences peuvent parfois être graves.

Nous avons à cœur votre santé et votre sécurité au travail.

Pour en savoir plus sur les mesures préventives, [nous vous invitons à visionner la capsule < La minute SST >](#) portant sur ce sujet.

Les prix Stars du réseau de la santé - 7^e édition

Les prix Stars du réseau de la santé (SRS), lancés par la Caisse Desjardins du Réseau de la santé, visent à souligner et à reconnaître l'implication

des professionnelles et professionnels du réseau de la santé et des services sociaux dans leur objectif d'offrir de meilleurs soins à la population.

Pour soumettre une candidature, [visitez ce site](#).

Date limite : 21 février 2025.

Horaire 7/7

Au personnel des catégories 1, 2 et 3 (FIQ, SCFP et CSN)

Le Service des activités de remplacement désire vous informer qu'il est possible de faire une demande pour adhérer à un horaire de sept jours de travail et de sept jours de congé consécutifs (horaire 7/7) pour la période de congé annuel si vous répondez aux critères d'admissibilité.

Vous avez jusqu'au 15 mars 2025, à 16 h, pour informer votre gestionnaire de votre désir d'y participer.

Pour en savoir plus, [visitez la section intranet](#).

Programme de vacances estivales 2025

La planification des vacances pour la période estivale 2025 est en cours et s'effectue exclusivement par Logibec GCH Espresso, à partir d'un poste de travail de votre installation ou en utilisant [Logibec - Accès à distance](#) sur votre ordinateur personnel ou votre appareil mobile.

Pour vous informer des règles applicables ainsi que des particularités à suivre pour chacune de vos accréditations syndicales, veuillez vous référer au document *Outil de l'employé - programme de vacances* ou aux abrégés, [disponible dans l'intranet dans la section DRH > Activités de remplacement](#).

Dates et étapes à retenir

Du 1^{er} au 15 mars 2025 : période allouée au personnel pour effectuer une préférence de vacances pour la période estivale 2025.

Le 15 avril 2025 : le programme de vacances est officiel, disponible et visible dans Logibec.

Remboursement des frais de stationnement pour le personnel ayant un véhicule requis dans le cadre du travail

La Direction des ressources financières tient à vous informer que les frais de stationnement des membres du personnel de la catégorie 1 dont le véhicule est requis dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions seront remboursés, conformément aux modalités établies dans l'entente collective signée le 15 décembre dernier. Il est important de noter que le remboursement des frais de stationnement pour la période allant du 15 décembre 2024 au 31 mars 2025 sera effectué au plus tard en juin 2025.

AVIS DE RECHERCHE

SUPERVISEUR DE STAGE

TRAVAIL SOCIAL
ÉDUCATION
SPÉCIALISÉE



Superviseurs de stage recherchés – Travail social et éducation spécialisée

La sollicitation des stages en travail social et en éducation spécialisée, pour l'automne 2025 et l'hiver 2026, est maintenant lancée et nous sommes à la recherche de superviseurs de stage!

Toute personne intéressée ou qui aimerait recommander un superviseur est priée de remplir [ce formulaire](#).

Date limite : le 15 mars 2025.

Vous avez des questions? Vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante : enseignement.dsmer.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.

Merci de partager l'information avec vos équipes.

Votre collaboration est incontournable afin d'offrir un maximum de possibilités de stage aux étudiants!

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Québec

Prix Distinction : les inscriptions vont bon train!

De nombreuses personnes ont déjà déposé leur candidature pour la 7^e édition des prix Distinction. Ces prix mettent en valeur le travail et les qualités des personnes qui s'engagent activement dans leurs équipes de travail et qui se distinguent par leur contribution exceptionnelle à la réalisation de la mission et des valeurs de l'organisation. Nous vous invitons à faire briller des bons coups en soumettant une ou des candidatures parmi les six catégories à l'honneur :

- Équipe innovante;
- Collègue d'exception;
- Leader remarquable;
- Hommage;
- Enseignement;
- Recherche (nouvelle catégorie en 2025).

Vous pouvez soumettre une candidature [en remplissant ce formulaire](#) avant le 28 février. Si vous avez besoin de soutien, communiquez avec Mme Kathy Desrosiers, agente administrative au Service du développement organisationnel, au 418 775-7261, poste 31221.

[Consultez la section intranet des prix Distinction](#) pour plus de détails.

Participez en grand nombre! Seul ou en groupe, n'hésitez pas à faire briller le travail et les réalisations du personnel, des gestionnaires et des médecins de notre organisation!



Pour toute question relative au concours, veuillez communiquer avec l'équipe du Service du développement organisationnel à l'adresse suivante : reconnaissance.drhcj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.

Révision de la Politique de développement durable (DST-PO-004)

Le 8 janvier dernier, le comité de direction a adopté la révision de la Politique de développement durable du CISSS du Bas-Saint-Laurent (DST-PO-004).

En adoptant et en appliquant la présente politique, notre organisation réaffirme son engagement à contribuer activement au développement d'une société durable en toute cohérence avec ses valeurs d'humanisation, de collaboration, d'engagement et de responsabilisation.

Dans le but de contribuer à l'effort global pour réduire les gaz à effet de serre et de renforcer sa capacité à faire face aux changements climatiques, le CISSS du Bas-Saint-Laurent se donne comme objectifs :

- D'adopter des pratiques qui tiennent compte des besoins du présent, notamment en matière de santé et de mieux-être des membres de son personnel et de sa communauté, sans compromettre la capacité des générations futures et des autres communautés;
- De réduire l'impact de ses activités et de ses services sur l'environnement, un déterminant majeur de la santé de la population;
- De contribuer à une plus grande résilience des infrastructures et des services ainsi qu'à la réduction des inégalités sociales de santé face aux enjeux climatiques;
- D'harmoniser et de consolider ses différentes initiatives en développement durable, en vue de canaliser les efforts de son personnel autour d'un projet commun déployé dans l'ensemble de ses installations;
- D'améliorer la compréhension des enjeux du développement durable par les membres de son personnel, de sa communauté et par ses partenaires, et de stimuler leur engagement;
- D'encourager l'intégration des principes de développement durable à sa mission, à ses politiques, à ses procédures et à ses processus décisionnels;
- De favoriser la mise en œuvre de pratiques organisationnelles durables qui limitent ses impacts sur les aspects économiques, environnementaux et sociaux;
- D'outiller les membres de son personnel afin de faciliter la mise en œuvre de pratiques durables dans les différentes facettes du déploiement de son offre de service.

Nous vous invitons à [consulter la politique](#).

Le reçu d'essence, plus important qu'on le pense



Mobigo
Parc automobile du CISSS du Bas-Saint-Laurent

